



Réf. Farde e-Assemblées : 2292968

N° OJ : 4

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/12/2019

Objet : Tutelle sur le Mont-de-Piété.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété du 24/10/2014 approuvé par la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu les modifications budgétaires 2019 introduites par le Mont-de-Piété et arrêtées par le Conseil d'administration du 17 octobre 2019 qui n'appellent pas d'observation;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique : d'approuver les modifications budgétaires 2019 du Mont-de-Piété, telles qu'arrêtées par le Conseil d'administration du 17/10/2019.

Annexes :

[Modifications au budget 2019 \(2\) du Mont-de-Piété. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)